

# **DEMANDE DE PASSEPORT**

**RENOUVELLEMENT : (passeport expiré, volé, perdu, fauté, validité inférieure à 6 mois) :**

Pièces communes à toutes demandes :

- 01-Formulaire de demande de passeport à télécharger sur <https://ae.dgdiFrance.fr/passeports.html>
- 01-Photo couleur récente, fond blanc ou gris ;
- 01-Acte de naissance original + copie légalisée (légalisation possible au Consulat) ;
- 01-Jugement (supplétif, d'annulation, reconstitutif, rectificatif, etc.) d'acte de naissance + copie légalisée (si acte refait ou corrigé sur décision de justice).
- Copie du passeport précédent ou déclaration de perte ou de vol.

Pour ceux ayant obtenu la nationalité par **NATURALISATION**

En plus des pièces communes :

- Joindre décret de naturalisation + certificat d'authenticité.
- Joindre un certificat de nationalité délivré par le Tribunal compétent.

Pour ceux ayant obtenu la nationalité par **EFFET DE MARIAGE**

En plus des pièces communes :

- Joindre un certificat de nationalité délivré par le Tribunal compétent.
- Joindre un acte de mariage.
- Joindre acte de naissance portant « mentions marginales ».

Pour ceux ayant obtenu la nationalité par **DROIT DE SOL** :

En plus des pièces communes :

- Joindre copie du jugement rendu par le Tribunal compétent ;
- Joindre un certificat de nationalité délivré par ledit Tribunal.

Dans tous les cas, pour les femmes :

- Mariée : Joindre un acte de mariage.
- Divorcée : Joindre un acte de divorce.
- Veuve : Joindre un acte de décès du conjoint.

Frais de dossiers en espèces (non remboursables) :

- 55 Euros de 0 à 15 ans.
- 70 Euros à partir de 16 ans.

Prise de rendez-vous uniquement sur le site <https://ae.dgdiFrance.fr>

*Pour toute autre question, joindre la permanence téléphonique au 0033 7 84 21 01 87 du lundi au vendredi uniquement de 9h00 à 10h00, ou par SMS de 9h00 à 14h00.*